



CATALOGUE 2023

www.gebo.fr

better. easier. faster.

gebo
FITS BETTER!

POURQUOI CHOISIR LES PRODUITS **GEBO** ?

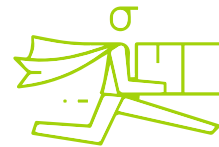


GEBO est gage de qualité !

Le contrôle qualité s'effectue à chaque étape de la production : choix des matériaux, cycle de production, conformité du produit fini.

GEBO s'engage pour une livraison rapide !

Vos commandes sont traitées rapidement.
Nos délais de livraison s'adaptent à vos urgences.



GEBO est à votre écoute !

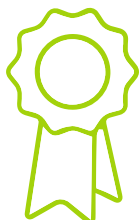
Nous vous conseillons et nous vous guidons pour sélectionner le produit adapté à votre besoin. Notre équipe commerciale et notre service client sont à votre disposition.

GEBO est synonyme de garantie !

Nos produits sont fabriqués à partir de matériaux de la plus grande qualité. En outre, les produits GEBO sont couverts par l'assurance pour garantir le plus haut niveau de sécurité.



gebo
FITS BETTER!




GEBO est synonyme de produits certifiés !

Tous les produits GEBO sont soumis à des tests qualité effectués par des laboratoires indépendants et spécialisés. Nous travaillons en collaboration constante avec l'institut allemand DVGW. Nos produits correspondent aux standards de qualité requis pour la France et l'International.

Nos certifications :



NOS GAMMES DE PRODUITS

1	gebooriginal	P. 6-29	
2	geboclamps	P. 30-37	
3	gebobrass	P. 38-47	
4	multigebo	P. 48-53	
5	gebounifix	P. 54-73	
6	geboinox	P. 74-83	
7	gebog316	P. 84-109	
8	gebofittings	P. 110-131	
9	gebonipple	P. 132-139	
10	gebodrain	P. 140-163	

gebooriginal

RACCORDS À COMPRESSION EN FONTE MALLÉABLE



CARACTÉRISTIQUES

Matières transportées * :     
* Cette famille de produits propose des produits adaptés pour ces utilisations.

Domaines d'utilisation :   
REPAIR NEW EXTENSION

Types de tubes: acier | acier noir | PE



GAMME DE PRODUITS GEBO ORIGINAL

P. 9-27

POUR TUBES ACIER

Le produit phare GEBO disponible du 3/8" au 4". Il convient pour les installations transportant de l'eau, de l'air comprimé et pour les conduites de remplissage citerne mazout (selon réglementation).



P. 9-27

POUR TUBES ACIER NOIR

Notre méthode de résolution de problèmes, lorsqu'il est impossible de souder, pour des raisons de sécurité technique : de 20 à 108 mm, nous proposons des réalisations de raccords différents pour les tubes en acier noir.



P. 9-27

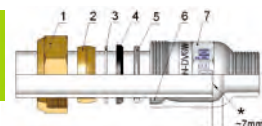
POUR TUBES PE

Le raccord Gebo est également disponible en tant que raccord pour tubes PE et en tant que jonction acier PE.



P. 28-29

NOTICES DE MONTAGE



P. 8

AUTRES INFORMATIONS

- Les renforts pour Tubes PE
- Correspondance des diamètres de tubes en pouce et en mm
- Nos certifications: ACS, DVGW, VdS

LÉGENDE

Application:



eau froide, eau chaude



air comprimé



systèmes de chauffage



eau potable

Domaines d'utilisation :



nouvelle installation



réparation



rénovation



piscine



douche



industrie

INFORMATIONS

LES RENFORTS POUR LES TUBES PE

RENFORTS EN LAITON
SÉRIE DE TUBE 5, SDR 11



INFORMATIONS

L'utilisation de renfort est nécessaire lors de l'installation d'un raccord à compression pour tube PE. Ce raccord étant livré sans renfort, pensez à compléter votre commande avec la référence renfort adaptée.

Ø ET ÉPAISSEUR	RÉFÉRENCE
20 x 1,9	03.354.75.2019
25 x 2,3	03.354.75.2523
32 x 2,9	03.354.75.3230
40 x 3,7	03.354.75.4037
50 x 4,6	03.354.75.5046
63 x 5,8	03.354.75.6358

CORRESPONDANCE DES DIAMÈTRES DE TUBES EN POUCE ET EN MM

Ø DE POUCE	Ø INT - EXT EN MM	Ø NOMINAL
3/8"	12/17	DN 10
1/2"	15/21	DN 15
3/4"	20/27	DN 20
1"	26/34	DN 25
1 1/4"	33/42	DN 32
1 1/2"	40/49	DN 40
2"	50/60	DN 50
2 1/2" x 70mm = 2 1/4"	70/76	DN 60
2 1/2"	66/76	DN 65
3"	80/90	DN 80
4"	102/114	DN 100
4" x 108mm = 3" 1/4"	108/114	DN 100

CERTIFICATIONS (SÉRIES 150 + 220 + 153/155)



SÉRIES 150

Eau : DVGW W534, DVGW N° Registr. : DW-8511AU2216

SÉRIES 220

Eau : DVGW W534, DVGW N° Registr. : DW-8511AU2217

SÉRIES 153/155

Eau : DIN 8076/DIN EN 10284, DVGW- N° registr. : CW-7511CP0631



SÉRIES 150

types A, I, O, T, WO, WA, EK, OL

SÉRIES 220

types AF, IF, OF, TF

VdS
Certification
Sprinçlage

SÉRIES 150

types A, I, O, EK, OR, OL

SÉRIES 220

types AF, IF, OF, EK



TOUT SAVOIR SUR NOS RACCORDS À COMPRESSION EN FONTE MALLÉABLE SÉRIES 150, 220, 153/155

LES SPÉCIFICITÉS DE NOS RACCORDS ET BRIDES À COMPRESSION :

- conçus pour une utilisation durable
- commandés par gravité, ce qui signifie résistant à la traction et au cisaillement
- conçus avec possibilité d'un montage désaxé jusqu'à 3° en inversant la bague de serrage
- conçus comme possibilité d'équilibrage
- rapides à monter : filetage et soudage ne sont pas nécessaires

MATÉRIAUX UTILISÉS :

Les matériaux utilisés sont compatibles avec l'eau potable selon les normes en vigueur

CORPS DE RACCORD :	Fonte malléable EN-GJMB 350-10, EN 1562
CÔNE ÉCROU/BRIDE :	Fonte malléable EN-GJMB 350-10, EN 1562
BAGUE DE SERRAGE :	Acier ou laiton galvanisé (en partie utilisé dans les raccords à compression en fonte malléable pour les tuyaux en PE et en acier noir)
BAGUE INTERMÉDIAIRE :	Acier galvanisé
JOINT D'ÉTANCHÉITÉ :	NBR
GALVANISATION :	Galvanisation à chaud du corps de raccord, rondelles de fixation et cônes écrous (galvanisation à chaud selon la norme DIN EN 10242). Les surfaces, dans le cadre de l'usinage, sont galvanisées. Les bagues de serrage en acier et les bagues intermédiaires sont également galvanisées.
FILETAGE :	Selon la norme ISO 7/1, et selon la norme EN 10226/1

DOMAINES D'UTILISATION :

Réparation de tubes existants et nouvelle installation de tubes pour les matières transportées : eau, air comprimé, mazout (DIN 51603-1).

Raccords à compression en fonte malléable pour tube en acier :

POUR TUBES EN ACIER DIN EN 10255 et DIN EN 10220 Série 1

DOMAINES D'UTILISATION TYPIQUES :

- Installation d'eau potable
- Lignes de raccordement pour réseau en eau potable
- Sprinlage
- Conduites d'air comprimé
- Conduites de remplissage citerne mazout - selon réglementation

Raccords à compression en fonte malléable pour tube en acier noir :

POUR TUBES EN ACIER NOIR DIN EN 10220, Série 2

DOMAINES D'UTILISATION TYPIQUES :

- Installations de chauffage
- Conduites de remplissage citerne mazout - selon réglementation

Raccords à compression en fonte malléable pour tube PE :

POUR TUBES PE PE 80, PE 100, Tube PE-Xa (pour chaque SDR 11) selon DVGW – feuille GW 335 A2/A3 ainsi que norme DIN 8074/75 et norme DIN EN 12201-2 et DIN 16893

DOMAINES D'UTILISATION TYPIQUES :

- Lignes de raccordement pour réseau en eau potable

TYPES A et AF

RACCORDS À COMPRESSION AVEC FILETAGE MÂLE

POUR TUBES EN ACIER

Norme DIN EN 10255 et DIN EN 10220 Série 1

MATIÈRES TRANSPORTÉES Eau, air comprimé, Conduites de remplissage citerne mazout jusqu'à 2" (selon réglementation)
TEMPÉRATURES Eau potable: jusqu'à 25°C eau de chauffage: jusqu'à 80°C; mazout: 40°C; air comprimé : max. 70°C



SÉRIES 150 17,2 mm – 60,3 mm

PRESSION DE SERVICE:
 Eau PN 10 (jusqu'à 3/4"), et PN 16 (à partir de 1"),
 air comprimé PN 12,5, mazout PN 6;
 sprinlage (VdS) PN12,5

CERTIFICATS:
 Eau : DVGW W534,
 DVGW Reg. No. : DW-8511AU2216
 Sprinlage : (à partir du DN25) - VdS
 Mazout : autorisation de contrôle DIBT,
 homologation no. : Z-38.4-212
 Certification ACS

DN	FILETAGE X Ø EXTERIEUR TUBE [MM]	RÉFÉRENCE	COLISAGE PAR LOTS DE
10	3/8" x 17,2	01.150.00.00	15
15	1/2" x 21,3	01.150.00.01	10
20	3/4" x 26,9	01.150.00.02	10
25	1" x 33,7	01.150.00.03	10
32	1 1/4" x 42,4	01.150.00.04	5
40	1 1/2" x 48,3	01.150.00.05	3
50	2" x 60,3	01.150.00.06	3
65	2 1/2" x 76,1	01.220.00.07	
80	3" x 88,9	01.220.00.08	
100	4" x 114,3	01.220.00.09	



SÉRIES 220 76,1 mm – 114,3 mm

PRESSION DE SERVICE
 Eau PN 16, air comprimé PN10,
 Sprinlage (VdS) PN 16

CERTIFICATS :
 Eau : DVGW W 534,
 DVGW Reg. No.: DW-8511AU2217
 Sprinlage : VdS
 Certification ACS

POUR TUBES EN ACIER NOIR

Norme DIN EN 10220, séries 2 et 3

MATIÈRES TRANSPORTÉES Eau, air comprimé
TEMPÉRATURES Eau de chauffage: jusqu'à 80°C



SÉRIES 220 70 mm – 108 mm

PRESSION DE SERVICE:
 Eau PN 6
 Air comprimé PN 10

DN	FILETAGE X Ø EXTERIEUR TUBE [MM]	RÉFÉRENCE
65	2 1/2" x 70	02.220.00.70
100	4" x 108	02.220.00.108

POUR TUBES PE SUR DEMANDE

PE 80, PE 100, Tube PE-Xa (pour chaque SDR 11) selon DVGW – feuille GW 335 A2/A3 et norme DIN 8074/75, DIN EN 12201-2 et norme DIN 16893

MATIÈRES TRANSPORTÉES Eau (20°C), air comprimé



L'UTILISATION DE RENFORT EST NÉCESSAIRE.

Le raccord étant sans renfort, pensez à compléter votre commande avec la référence renfort adaptée au diamètre (p. 8).



SÉRIES 153/220 20 mm – 63 mm

PRESSION DE SERVICE:
 Eau PN 12,5 : PE80 et PE-Xa jusqu'à 63mm;
 Eau PN 16 : PE100 jusqu'à 63 mm
 Air comprimé PN 12,5 : PE100 jusqu'à 63 mm
 Air comprimé PN 10 : PE80 et PE-Xa/toutes dimensions

CERTIFICATS:
 Eau: DIN 8076/DIN EN 10284,
 DVGW CW-7511CP0631

DN	FILETAGE X Ø EXTERIEUR TUBE [MM]	RÉFÉRENCE
15	1/2" x 20	03.153.00.0120
20	3/4" x 25	03.153.00.0225
25	1" x 32	03.153.00.0332
32	1 1/4" x 38	03.153.00.0438
32	1 1/4" x 40	03.153.00.0440
40	1 1/2" x 50	03.153.00.0550
50	2" x 63	03.153.00.0663



TYPES A ET AF

RACCORDS À COMPRESSION AVEC FILETAGE MÂLE

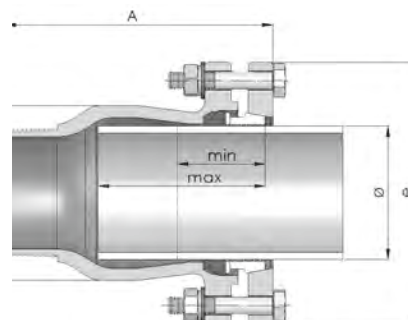
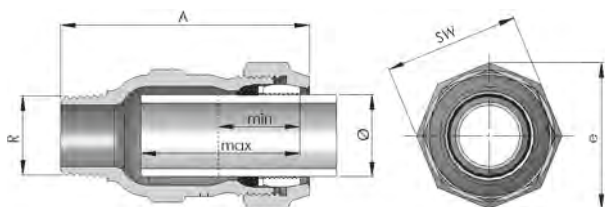
DIMENSIONS ET POIDS

DN	FILETAGE Rp ISO 7/1	TUBE ACIER		TUBE ACIER NOIR		TUBE PE		LONGUEUR ~A [MM]	OUVERTURE DE CLÉ ET DIMENSION COUVERCLE À BRIDE ~SW [MM]	SURAN- GLE ~ E [MM]	PROFONDEUR EMBROCHABLE	
		Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	POIDS [KG]	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	POIDS [KG]	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	POIDS [KG]				MIN. [MM]	MAX. [MM]
10	3/8"	17,2	0,2					82	31,5	34	25	55
15	1/2"	21,3	0,3			20,0	0,3	100	41	44	30	70
20	3/4"	26,9	0,5			25,0	0,5	100	50	54	30	70
25	1"	33,7	0,6			32,0	0,6	100	55	60	35	65
32	1 1/4"	42,4	1,0			38,0	1,0	115	70	76	40	70
						40,0	1,0	115	70	76	40	70
40	1 1/2"	48,3	1,1			50,0	1,1	115	75	81	40	75
50	2"	60,3	1,7			63,0	1,6	130	90	97	40	85
65	2 1/2"	76,1	3,2	70,0	3,3			155	100	150	50	95
				(2 1/4")								
80	3"	88,9	4,5					180	120	160	50	105
100	4"	114,3	6,0	108,0	6,5			180	135	185	50	105
				(3 1/4")								

DIMENSIONS POUR TUBES EN ACIER ET TUBES EN ACIER NOIR

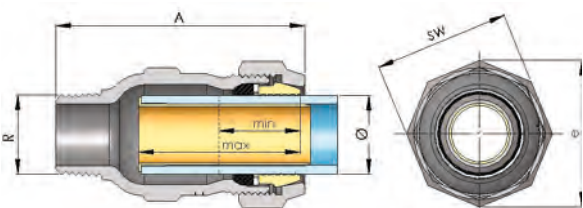
Tubes acier 17,2 mm – 60,3 mm

Tubes acier 76,1 mm – 114,3 mm
Tubes acier noir 70 mm – 108 mm



DIMENSIONS POUR TUBES PE INCLUANT LES RENFORTS

20 mm – 63 mm



TYPES I et IF

RACCORDS À COMPRESSION AVEC TARAUDAGE FEMELLE

POUR TUBES EN ACIER

Norme DIN EN 10255 et DIN EN 10220 Série 1

MATIÈRES TRANSPORTÉES Eau, air comprimé, conduites de remplissage citerne mazout jusqu'à 2" (selon réglementation)
TEMPÉRATURES Eau potable: jusqu'à 25°C; eau de chauffage: jusqu'à 80°C; mazout: 40°C; air comprimé : max. 70°C



SÉRIES 150 17,2 mm – 60,3 mm

PRESSION DE SERVICE:
Eau PN 10 (jusqu'à 3/4"), et PN 16 (à partir de 1"),
air comprimé PN 12,5, mazout PN 6,
sprinlage (VdS) PN12,5

CERTIFICATS:
Eau : DVGW W534,
DVGW Reg. No. : DW-8511AU2216
Sprinlage : (à partir du DN25) - VdS
Mazout : autorisation de contrôle DIBT,
homologation no. : Z-38.4-212
Certification ACS

DN	FILETAGE X Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	RÉFÉRENCE	COLISAGE PAR LOTS DE
10	3/8" x 17,2	01.150.01.00	15
15	1/2" x 21,3	01.150.01.01	10
20	3/4" x 26,9	01.150.01.02	10
25	1" x 33,7	01.150.01.03	10
32	1 1/4" x 42,4	01.150.01.04	5
40	1 1/2" x 48,3	01.150.01.05	3
50	2" x 60,3	01.150.01.06	3
65	2 1/2" x 76,1	01.220.01.07	
80	3" x 88,9	01.220.01.08	
100	4" x 114,3	01.220.01.09	



SÉRIES 220 76,1 mm – 114,3 mm

PRESSION DE SERVICE:
Eau PN 16, air comprimé PN 10,
sprinlage (VdS) PN 16

CERTIFICATS:
Eau : DVGW W 534, DVGW Reg. No.: DW-8511AU2217
Sprinlage : VdS
Certification ACS

POUR TUBES EN ACIER NOIR

Norme DIN EN 10220, séries 2 et 3

MATIÈRES TRANSPORTÉES Eau, air comprimé
TEMPÉRATURES Eau de chauffage: jusqu'à 80°C



SÉRIES 220 70 mm – 108 mm

PRESSION DE SERVICE:
Eau PN 6,
air comprimé PN 10

DN	FILETAGE X Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	RÉFÉRENCE
65	2 1/2" x 70	02.220.01.70
100	4" x 108	02.220.01.108

POUR TUBES PE

PE 80, PE 100, Tube PE-Xa (pour chaque SDR 11) selon DVGW – feuille GW 335 A2/A3 et norme DIN 8074/75, DIN EN 12201-2 et norme DIN 16893

SUR DEMANDE

MATIÈRES TRANSPORTÉES Eau (20°C), air comprimé



L'UTILISATION DE RENFORT EST NÉCESSAIRE.

Le raccord étant sans renfort, pensez à compléter votre commande avec la référence renfort adaptée au diamètre (p. 8).



SÉRIES 153 20 mm – 63 mm

PRESSION DE SERVICE:
Eau PN 12,5 : PE80 et PE-Xa jusqu'à 63mm;
Eau PN 16 : PE100 jusqu'à 63 mm
Air comprimé PN 12,5 : PE100 jusqu'à 63 mm
Air comprimé PN 10 : PE80 et PE-Xa/toutes dimensions

CERTIFICATS:
Eau: DIN 8076/DIN EN 10284,
DVGW CW-7511CP0631

DN	FILETAGE X Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	RÉFÉRENCE
15	1/2" x 20	03.153.01.0120
20	3/4" x 25	03.153.01.0225
25	1" x 32	03.153.01.0332
32	1 1/4" x 40	03.153.01.0440
40	1 1/2" x 50	03.153.01.0550
50	2" x 63	03.153.01.0663



TYPES I et IF

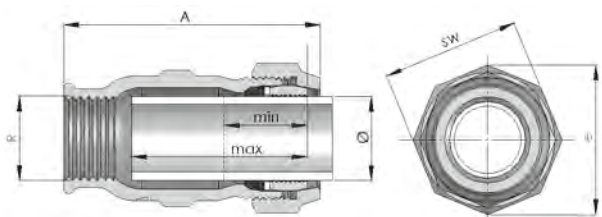
RACCORDS À COMPRESSION AVEC TARAUDAGE FEMELLE

DIMENSIONS ET POIDS

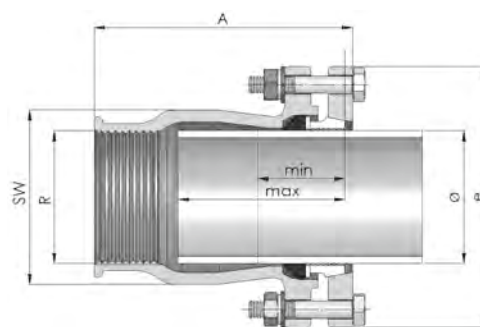
DN	FILETAGE Rp ISO 7/1	TUBE ACIER		TUBE ACIER NOIR		TUBE PE		LONGUEUR ~A [MM]	OUVERTURE DE CLÉ ET DIMENSION COUVERCLE À BRIDE ~SW [MM]	SURAN- GLE ~ E [MM]	PROFONDEUR EMBROCHABLE	
		Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	POIDS [KG]	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	POIDS [KG]	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	POIDS [KG]				MIN. [MM]	MAX. [MM]
10	3/8"	17,2	0,2					82	31,5	34	25	55
15	1/2"	21,3	0,3			20,0	0,3	100	41	44	30	70
20	3/4"	26,9	0,5			25,0	0,5	100	50	54	30	70
25	1"	33,7	0,6			32,0	0,6	100	55	60	35	65
32	1 1/4"	42,4	1,0			40,0	1,0	115	70	76	40	65
40	1 1/2"	48,3	1,1			50,0	1,1	115	75	81	40	75
50	2"	60,3	1,6			63,0	1,6	130	90	97	40	85
65	2 1/2"	76,1	3,2	70,0 (2 1/4")	3,4			155	100	150	50	95
80	3"	88,9	4,0					170	120	160	50	105
100	4"	114,3	5,4	108,0 (3 1/4")	6,0			160	135	185	50	105

DIMENSIONS POUR TUBES EN ACIER ET TUBES EN ACIER NOIR

Tubes acier 17,2 mm – 60,3 mm

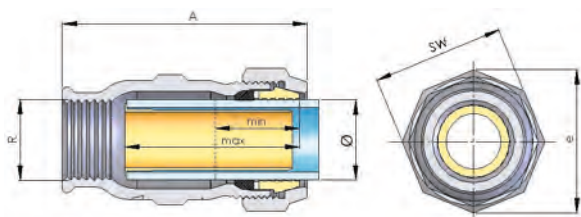


Tubes acier 76,1 mm – 114,3 mm
Tubes acier noir 70 mm – 108 mm



DIMENSIONS POUR TUBES PE INCLUANT LES RENFORTS

20 mm – 63 mm



TYPES O et OF

RACCORDS À COMPRESSION MANCHON DROIT

POUR TUBES EN ACIER

Norme DIN EN 10255 et DIN EN 10220 Série 1

MATIÈRES TRANSPORTÉES Eau, air comprimé, conduites de remplissage citerne mazout jusqu'à 2" (selon réglementation)
TEMPÉRATURES Eau potable: jusqu'à 25°C; eau de chauffage: jusqu'à 80°C; mazout: 40°C; air comprimé : jusqu'à 70°C



SÉRIES 150 17,2 mm – 60,3 mm

PRESSION DE SERVICE:
Eau PN 10 (jusqu'à 3/4"), et PN 16 (à partir de 1"),
air comprimé PN 12,5, mazout PN 6,
sprinlage (VdS) PN 12,5

CERTIFICATS:
Eau : DVGW W534,
DVGW Reg. No. : DW-8511AU2216
Sprinlage : (à partir du DN25) - VdS
Mazout : autorisation de contrôle DIBT,
homologation no. : Z-38.4-212
Certification ACS



SÉRIES 220 76,1 mm – 114,3 mm

PRESSION DE SERVICE:
Eau PN 16, air comprimé PN 10,
sprinlage (VdS) PN 16

CERTIFICATS:
Eau : DVGW W 534, DVGW Reg. No.: DW-8511AU2217
Sprinlage : VdS
Certification ACS

DN	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	RÉFÉRENCE	COLISAGE PAR LOTS DE
10	17,2 x 17,2 (3/8")	01.150.02.00	10
15	21,3 x 21,3 (1/2")	01.150.02.01	10
20	26,9 x 26,9 (3/4")	01.150.02.02	10
25	33,7 x 33,7 (1")	01.150.02.03	10
32	42,4 x 42,4 (1 1/4")	01.150.02.04	5
40	48,3 x 48,3 (1 1/2")	01.150.02.05	3
50	60,3 x 60,3 (2")	01.150.02.06	3
65	76,1 x 76,1 (2 1/2")	01.220.02.07	
80	88,9 x 88,9 (3")	01.220.02.08	
100	114,3 x 114,3 (4")	01.220.02.09	

POUR TUBES EN ACIER NOIR

Norme DIN EN 10220, séries 2 et 3

MATIÈRES TRANSPORTÉES Eau, air comprimé
TEMPÉRATURES Eau de chauffage: jusqu'à 80°C



SÉRIES 220 70 mm – 108 mm

PRESSION DE SERVICE:
Eau PN 6,
air comprimé PN 10

DN	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	RÉFÉRENCE
65	70,0 x 70,0	02.220.02.70
100	108,0 x 108,0	02.220.02.108

POUR TUBES PE SUR DEMANDE

PE 80, PE 100, Tube PE-Xa (pour chaque SDR 11) selon DVGW – feuille GW 335 A2/A3 et norme DIN 8074/75, DIN EN 12201-2 et norme DIN 16893

MATIÈRES TRANSPORTÉES Eau (20°C), air comprimé



L'UTILISATION DE RENFORT EST NÉCESSAIRE.

Le raccord étant sans renfort, pensez à compléter votre commande avec la référence renfort adaptée au diamètre (p. 8).



SÉRIES 154/155 20 mm – 63 mm

PRESSION DE SERVICE:
Eau PN 12,5 : PE80 et PE-Xa jusqu'à 63mm;
Eau PN 16 : PE100 jusqu'à 63 mm
Air comprimé PN 12,5 : PE100 jusqu'à 63 mm
Air comprimé PN 10 : PE80 et PE-Xa/toutes dimensions

CERTIFICATS:
Eau: DIN 8076/DIN EN 10284,
DVGW Reg. No.: CW-7511CP0631

DN	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	RÉFÉRENCE
Jonctions acier - PE		
15	21,3 x 20	03.154.02.0120
20	26,9 x 25	03.154.02.0225
25	33,7 x 32	03.154.02.0332
32	42,4 x 40	03.154.02.0440
40	48,3 x 50	03.154.02.0550
50	60,3 x 63	03.154.02.0663
Jonctions PE - PE		
15	20 x 20	03.155.02.20
20	25 x 25	03.155.02.25
25	32 x 32	03.155.02.32
32	40 x 40	03.155.02.40
40	50 x 50	03.155.02.50
50	63 x 63	03.155.02.63



TYPES 0 et 0F

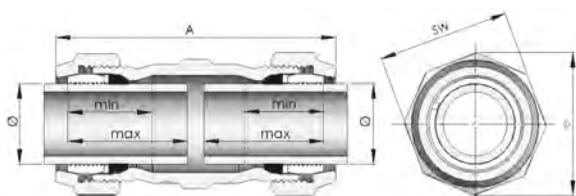
RACCORDS À COMPRESSION MANCHON DROIT

DIMENSIONS ET POIDS

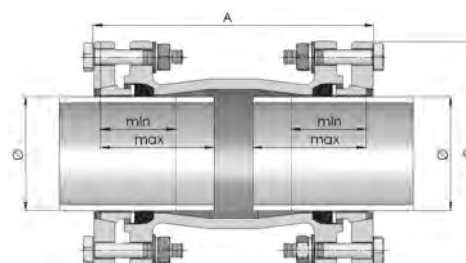
DN	FILETAGE Rp ISO 7/1	TUBE ACIER		TUBE ACIER NOIR		TUBE PE		LONGUEUR ~A [MM]	OUVERTURE DE CLÉ ET DIMENSION COUVERCLE À BRIDE ~SW [MM]	SURAN- GLE ~ E [MM]	PROFONDEUR EMBROCHABLE	
		Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	POIDS [KG]	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	POIDS [KG]	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	POIDS [KG]				MIN. [MM]	MAX. [MM]
10	3/8"	17,2	0,2					85	31,5	34	25	35
15	1/2"	21,3	0,4			20,0	0,5	120	41	44	30	50
20	3/4"	26,9	0,7			25,0	0,7	120	50	54	30	50
25	1"	33,7	0,8			32,0	0,8	120	55	60	35	50
32	1 1/4"	42,4	1,3			40,0	1,3	130	70	76	40	55
40	1 1/2"	48,3	1,5			50,0	1,5	130	75	81	40	55
50	2"	60,3	2,2			63,0	2,2	145	90	97	40	65
65	2 1/2"	76,1	5,1	70,0 (2 1/4")	5,5			200	100	150	50	75
80	3"	88,9	6,8					215	120	160	50	85
100	4"	114,3	7,6	108,0 (3 1/4")	7,7			205	135	185	50	85

DIMENSIONS POUR TUBES EN ACIER ET TUBES EN ACIER NOIR

Tubes acier 17,2 mm – 60,3 mm

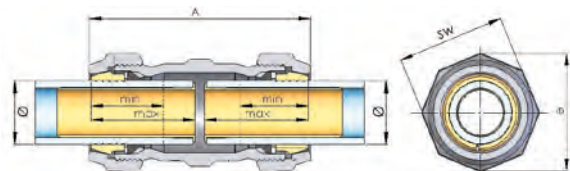


Tubes acier 76,1 mm – 114,3 mm
Tubes acier noir 70 mm – 108 mm



DIMENSIONS POUR TUBES PE INCLUANT LES RENFORTS

20 mm – 63 mm



TYPES T et TF

RACCORDS À COMPRESSION TÉ AVEC PIQUAGE FEMELLE

POUR TUBES EN ACIER

Norme DIN EN 10255 et DIN EN 10220 Série 1

MATIÈRES TRANSPORTÉES Eau, air comprimé, conduites de remplissage citerne mazout jusqu'à 2" (selon réglementation)
TEMPÉRATURES Eau potable: jusqu'à 25°C; eau de chauffage: jusqu'à 80°C; mazout: 40°C; air comprimé : jusqu'à 70°C



SÉRIES 150
17,2 mm – 60,3 mm

PRESSION DE SERVICE:
Eau PN 10 (jusqu'à 3/4"), et
PN 16 (à partir de 1"), air comprimé PN 12,5,
mazout PN 6

CERTIFICATS:
Eau : DVGW W534,
DVGW Reg. No. : DW-8511AU2216
Mazout : autorisation de contrôle DIBT,
homologation no. : Z-38.4-212
Certification ACS

DN	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM] X FILETAGE, 1 X 2 X 3	RÉFÉRENCE	COLISAGE PAR LOTS DE
10	17,2 x 17,2 x 3/8"	01.150.04.00	10
15	21,3 x 21,3 x 1/2"	01.150.04.01	10
20	26,9 x 26,9 x 3/4"	01.150.04.02	10
25	33,7 x 33,7 x 1"	01.150.04.03	10
32	42,4 x 42,4 x 1 1/4"	01.150.04.04	5
40	48,3 x 48,3 x 1 1/2"	01.150.04.05	5
50	60,3 x 60,3 x 2"	01.150.04.06	3
65	76,1 x 76,1 x 2 1/2"	01.220.04.07	
80	88,9 x 88,9 x 3"	01.220.04.08	
100	114,3 x 114,3 x 4"	01.220.04.09	



SÉRIES 220
76,1 mm – 114,3 mm

PRESSION DE SERVICE:
Eau PN 16, air comprimé PN 10

CERTIFICATS:
Eau : DVGW W 534, DVGW Reg. No.: DW-8511AU2217
Certification ACS

POUR TUBES EN ACIER NOIR

Norme DIN EN 10220, séries 2 et 3

MATIÈRES TRANSPORTÉES Eau, air comprimé
TEMPÉRATURES Eau de chauffage: jusqu'à 80°C



SÉRIES 220
70 mm – 108 mm

PRESSION DE SERVICE:
Eau PN 6,
air comprimé PN 10

DN	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM] X FILETAGE, 1 X 2 X 3	RÉFÉRENCE
65	70,0 x 70,0 x 2 1/2"	02.220.04.70
100	108,0 x 108,0 x 4"	02.220.04.108

POUR TUBES PE SUR DEMANDE

PE 80, PE 100, Tube PE-Xa (pour chaque SDR 11) selon DVGW – feuille GW 335 A2/A3 et norme DIN 8074/75, DIN EN 12201-2 et norme DIN 16893

MATIÈRES TRANSPORTÉES Eau (20°C), air comprimé



L'UTILISATION DE RENFORT EST NÉCESSAIRE.

Le raccord étant sans renfort, pensez à compléter votre commande avec la référence renfort adaptée au diamètre (p. 8).



SÉRIES 154/155
20 mm – 63 mm

PRESSION DE SERVICE:
Eau PN 12,5 : PE80 et PE-Xa jusqu'à 63mm;
Eau PN 16 : PE100 jusqu'à 63 mm
Air comprimé PN 12,5 : PE100 jusqu'à 63 mm
Air comprimé PN 10 : PE80 et PE-Xa/toutes dimensions

CERTIFICATS:
Eau: DIN 8076/DIN EN 10284, DVGW CW-7511CP0631

DN	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM] X FILETAGE, 1 X 2 X 3	RÉFÉRENCE
Jonctions acier - PE		
20	26,9 x 25 x 3/4"	03.154.04.0225
25	33,7 x 32 x 1"	03.154.04.0332
32	42,4 x 40 x 1 1/4"	03.154.04.0440
40	48,3 x 50 x 1 1/2"	03.154.04.0550
50	60,3 x 63 x 2"	03.154.04.0663
Jonctions PE - PE		
15	20 x 20 x 1/2"	03.155.04.20
25	32 x 32 x 1"	03.155.04.32
32	40 x 40 x 1 1/4"	03.155.04.40
40	50 x 50 x 1 1/2"	03.155.04.50
50	63 x 63 x 2"	03.155.04.63



TYPES T et TF

RACCORDS À COMPRESSION TÉ AVEC PIQUAGE FEMELLE

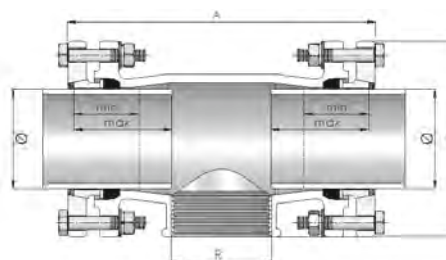
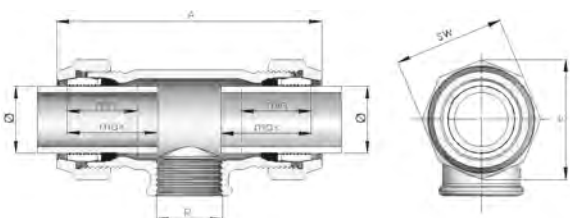
DIMENSIONS ET POIDS

DN	FILETAGE Rp ISO 7/1	TUBE ACIER		TUBE ACIER NOIR		TUBE PE		LONGUEUR ~A [MM]	OUVERTURE DE CLÉ ET DIMENSION COUVERCLE À BRIDE ~SW [MM]	SURAN- GLE ~ E [MM]	PROFONDEUR EMBROCHABLE	
		Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	POIDS [KG]	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	POIDS [KG]	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	POIDS [KG]				MIN. [MM]	MAX. [MM]
10	3/8"	17,2	0,3					95	31,5	34	25	35
15	1/2"	21,3	0,5			20,0	0,5	120	41	44	30	40
20	3/4"	26,9	0,8			25,0	0,8	130	50	54	30	40
25	1"	33,7	0,9			32,0	0,9	135	55	60	35	42
32	1 1/4"	42,4	1,4			40,0	1,5	140	70	76	40	45
40	1 1/2"	48,3	1,6			50,0	1,6	155	75	81	40	45
50	2"	60,3	2,5			63,0	2,5	180	90	97	40	55
65	2 1/2"	76,1	6,0	70,0 (2 1/4")	6,4			250	./.	150	50	75
80	3"	88,9	6,8					280	./.	160	50	85
100	4"	114,3	9,1	108,0 (3 1/4")	9,3			280	./.	185 (180 pour PE)	50	85

DIMENSIONS POUR TUBES EN ACIER ET TUBES EN ACIER NOIR

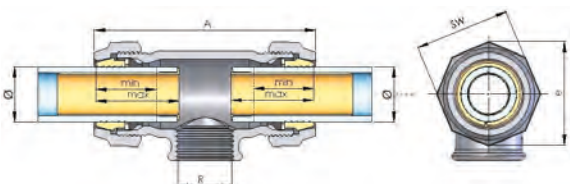
Tubes acier 17,2 mm – 60,3 mm

Tubes acier 76,1 mm – 114,3 mm
Tubes acier noir 70 mm – 108 mm



DIMENSIONS POUR TUBES PE INCLUANT LES RENFORTS

20 mm – 63 mm



TYPES OR

RACCORDS À COMPRESSION MANCHON RÉDUIT

POUR TUBES EN ACIER

Norme DIN EN 10255 et DIN EN 10220 Série 1

SUR DEMANDE

MATIÈRES TRANSPORTÉES Eau, air comprimé, conduites de remplissage citerne mazout jusqu'à 2" (selon réglementation)
TEMPÉRATURES Eau potable: jusqu'à 25°C; eau de chauffage: jusqu'à 80°C; mazout: 40°C; air comprimé : jusqu'à 70°C



SÉRIES 150 33,7 mm – 60,3 mm

PRESSION DE SERVICE:
Eau PN 10 (jusqu'à 3/4"), et PN 16 (à partir de 1"),
air comprimé PN 12,5, mazout PN 6, sprinçlage (VdS) PN 12,5

CERTIFICATS:
Eau : DVGW W534,
DVGW Reg. No. : DW-8511AU2216
Sprinçlage : (à partir du DN25) - VdS
Mazout : autorisation de contrôle DIBT,
homologation no. : Z-38.4-212q

DN	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	RÉFÉRENCE
25 x 20	33,7 x 26,9 (1" x 3/4")	01.150.02.0302
32 x 20	42,4 x 26,9 (1 1/4" x 3/4")	01.150.02.0402
32 x 25	42,4 x 33,7 (1 1/4" x 1")	01.150.02.0403
40 x 25	48,3 x 33,7 (1 1/2" x 1")	01.150.02.0503
40 x 32	48,3 x 42,4 (1 1/2" x 1 1/4")	01.150.02.0504
50 x 32	60,3 x 42,4 (2" x 1 1/4")	01.150.02.0604
50 x 40	60,3 x 48,3 (2" x 1 1/2")	01.150.02.0605

POUR TUBES PE

PE 80, PE 100, Tube PE-Xa (pour chaque SDR 11) selon DVGW – feuille GW 335 A2/A3 et norme DIN 8074/75, DIN EN 12201-2 et norme DIN 16893

SUR DEMANDE

MATIÈRES TRANSPORTÉES Eau (20°C), air comprimé



L'UTILISATION DE RENFORT EST NÉCESSAIRE.

Le raccord étant sans renfort, pensez à compléter votre commande avec la référence renfort adaptée au diamètre (p. 8).



SÉRIES 154/155 32 mm – 63 mm

PRESSION DE SERVICE:
Eau PN 12,5 : PE80 et PE-Xa jusqu'à 63mm;
Eau PN 16 : PE100 jusqu'à 63 mm
Air comprimé PN 12,5 ; PE100 jusqu'à 63 mm
Air comprimé PN 10 : PE80 et PE-Xa/toutes dimensions

CERTIFICATS:
Eau: DIN 8076/DIN EN 10284,
DVGW Reg. No.: DG-7521CP0412

DN	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	RÉFÉRENCE
Jonctions acier - PE		
20 x 25	26,9 x 32	03.154.02.0232
20 x 32	26,9 x 40	03.154.02.0240
25 x 20	33,7 x 25	03.154.02.0325
25 x 32	33,7 x 40	03.154.02.0340
25 x 40	33,7 x 50	03.154.02.0350
32 x 20	42,4 x 25	03.154.02.0425
32 x 25	42,4 x 32	03.154.02.0432
32 x 40	42,4 x 50	03.154.02.0450
32 x 50	42,4 x 63	03.154.02.0463
40 x 25	48,3 x 32	03.154.02.0532
40 x 32	48,3 x 40	03.154.02.0540
40 x 50	48,3 x 63	03.154.02.0563
50 x 32	60,3 x 40	03.154.02.0640
50 x 40	60,3 x 50	03.154.02.0650
Jonctions PE - PE		
20 x 25	25 x 32	03.155.02.2532
20 x 32	25 x 40	03.155.02.2540
25 x 32	32 x 40	03.155.02.3240
25 x 40	32 x 50	03.155.02.3250
32 x 40	40 x 50	03.155.02.4050
32 x 50	40 x 63	03.155.02.4063
40 x 50	50 x 63	03.155.02.5063



TYPES OR

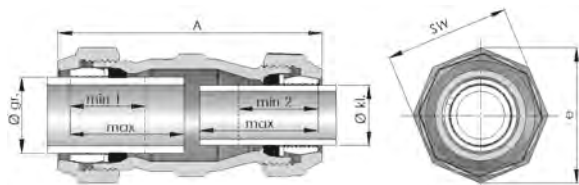
RACCORDS À COMPRESSION MANCHON RÉDUIT

DIMENSIONS ET POIDS

DN	TUBE ACIER		TUBE PE		LONGUEUR ~ A [MM]	OUVERTURE DE CLÉ ~ SW [MM]	SURANGLE ~ E [MM]	PROFONDEUR EMBROCHABLE		
	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	POIDS [KG]	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	POIDS [KG]				MIN. 1 [MM]	MIN. 2 [MM]	MAX. [MM]
25 x 20	33,7 x 26,9	0,8	32 x 25	0,7	117	55	60	35	30	50
32 x 20	42,4 x 26,9	1,0	38 x 25	1,0	130	70	76	40	30	55
32 x 25	42,4 x 33,7	1,1	40 x 25	1,0	130	70	76	40	30	55
			32 x 38	1,1	130	70	76	40	35	55
40 x 25	48,3 x 33,7	1,3	50 x 30	1,3	130	75	81	40	35	55
			50 x 32	1,3	130	75	81	40	35	55
40 x 32	48,3 x 42,4	1,3	50 x 38	1,3	130	75	81	40	40	55
			50 x 40	1,3	130	75	81	40	40	55
50 x 32	60,3 x 42,4	2,0	63 x 38	2,1	145	90	97	40	40	65
			63 x 40	2,0	145	90	97	40	40	65
50 x 40	60,3 x 48,3	2,2	63 x 50	2,2	145	90	97	40	40	65

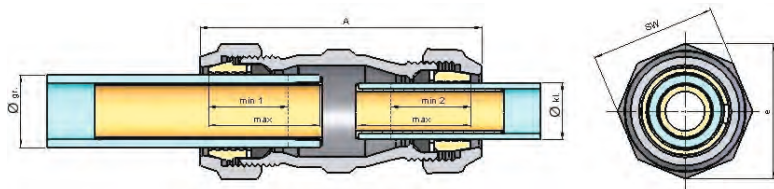
DIMENSIONS POUR TUBES EN ACIER

33,7 mm – 60,3 mm



DIMENSIONS POUR TUBES PE INCLUANT LES RENFORTS

32 mm – 63 mm



TYPES OL

RACCORDS À COMPRESSION MANCHON DROIT MODÈLE LONG

POUR TUBES EN ACIER

Norme DIN EN 10255 et DIN EN 10220 Série 1

SUR DEMANDE

MATIÈRES TRANSPORTÉES Eau, air comprimé, conduites de remplissage citerne mazout jusqu'à 2" (selon réglementation)
TEMPÉRATURES Eau potable: jusqu'à 25°C; eau de chauffage: jusqu'à 80°C; mazout: 40°C; air comprimé : jusqu'à 70°C



SÉRIES 150
21,3 mm – 60,3 mm

PRESSION DE SERVICE:
Eau PN 10 (jusqu'à 3/4"), et PN 16 (à partir de 1"),
air comprimé PN 12,5, mazout PN 6, sprinlage (VdS) PN 12,5

CERTIFICATS:
Eau : DVGW W534, DVGW Reg. No. : DW-8511AU2216
Sprinlage : (à partir du DN25) - VdS
Mazout : autorisation de contrôle DIBT, homologation no. : Z-38.4-212q
Certification ACS

DN	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	RÉFÉRENCE
15	21,3 x 21,3 (1/2")	01.150.03.01
20	26,9 x 26,9 (3/4")	01.150.03.02
25	33,7 x 33,7 (1")	01.150.03.03
32	42,4 x 42,4 (1 1/4")	01.150.03.04
40	48,3 x 48,3 (1 1/2")	01.150.03.05
50	60,3 x 60,3 (2")	01.150.03.06

POUR TUBES PE

PE 80, PE 100, Tube PE-Xa (pour chaque SDR 11) selon DVGW – feuille GW 335 A2/A3 et norme DIN 8074/75, DIN EN 12201-2 et norme DIN 16893

SUR DEMANDE

MATIÈRES TRANSPORTÉES Eau (20°C), air comprimé



L'UTILISATION DE RENFORT EST NÉCESSAIRE.
Le raccord étant sans renfort, pensez à compléter votre commande avec la référence renfort adaptée au diamètre (p. 8).



SÉRIES 154/155
20 mm – 63 mm

PRESSION DE SERVICE:
Eau PN 12,5 : PE80 et PE-Xa jusqu'à 63mm;
Eau PN 16 : PE100 jusqu'à 63 mm
Air comprimé PN 12,5 : PE100 jusqu'à 63 mm
Air comprimé PN 10 : PE80 et PE-Xa/toutes dimensions

CERTIFICATS:
Eau: DIN 8076/DIN EN 10284,
DVGW CW-7511CP0631

DN	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	RÉFÉRENCE
Jonctions acier - PE		
20	26,9 x 25	03.154.03.0225
25	33,7 x 32	03.154.03.0332
32	42,4 x 40	03.154.03.0440
40	48,3 x 50	03.154.03.0550
50	60,3 x 63	03.154.03.0663
Jonctions PE - PE		
25	32 x 32	03.155.03.32
32	40 x 40	03.155.03.40
40	50 x 50	03.155.03.50
50	63 x 63	03.155.03.63



TYPES 0L

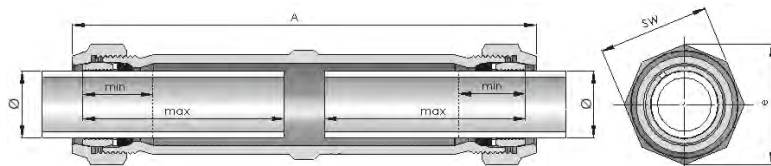
RACCORDS À COMPRESSION MANCHON DROIT MODÈLE LONG

DIMENSIONS ET POIDS

DN	TUBE ACIER		TUBE PE		LONGUEUR ~ A [MM]	OUVERTURE DE CLÉ ~ SW [MM]	SURANGLE ~ E [MM]	PROFONDEUR EMBROCHABLE			
	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	POIDS [KG]	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	POIDS [KG]				TUBE ACIER		TUBE PE	
								MIN. [MM]	MAX. [MM]	MIN. [MM]	MAX. [MM]
15	21,3	0,8	20	0,9	230	41	44	30	100	30	50
20	26,9	1,2	25	1,4	230	50	54	30	100	30	60
25	33,7	1,5	32	1,5	230	55	60	35	100	35	60
32	42,4	1,7	40	1,7	230	70	76	40	100	40	70
40	48,3	2,0	50	2,0	230	75	81	40	100	40	70
50	60,3	3,2	63	3,3	230	90	97	40	100	40	80

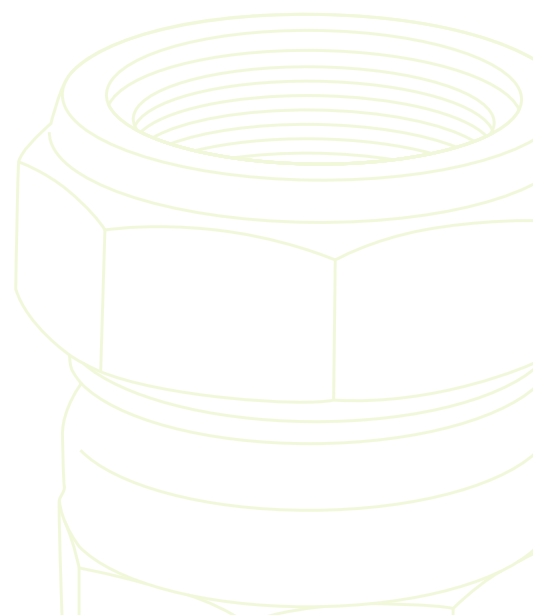
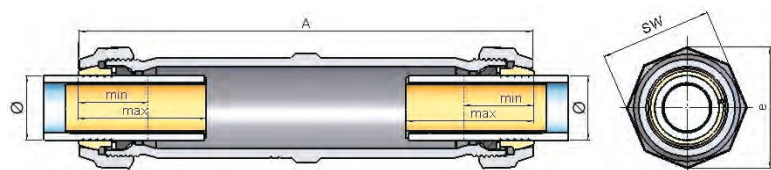
DIMENSIONS POUR TUBES EN ACIER

21,3 mm – 60,3 mm



DIMENSIONS POUR TUBES PE INCLUANT LES RENFORTS

25 mm – 63 mm



TYPES WO

COUDES À COMPRESSION DES DEUX CÔTÉS

POUR TUBES EN ACIER

Norme DIN EN 10255 et DIN EN 10220 Série 1

MATIÈRES TRANSPORTÉES Eau, air comprimé, conduites de remplissage citerne mazout jusqu'à 2" (selon réglementation)
TEMPÉRATURES Eau potable: jusqu'à 25°C; eau de chauffage: jusqu'à 80°C; mazout: 40°C; air comprimé : max. 70°C



SÉRIES 150
21,3 mm – 60,3 mm

PRESSION DE SERVICE:
Eau PN 10 (jusqu'à 3/4"), et PN 16 (à partir de 1"),
air comprimé PN 12,5, mazout PN 6

CERTIFICATS:
Eau : DVGW W534,
DVGW Reg. No. : DW-8511AU2216
Mazout : autorisation de contrôle DIBT,
homologation no. : Z-38.4-212q
Certification ACS

DN	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	RÉFÉRENCE
15	21,3 x 21,3 (1/2")	01.150.08.01
20	26,9 x 26,9 (3/4")	01.150.08.02
25	33,7 x 33,7 (1")	01.150.08.03
32	42,4 x 42,4 (1 1/4")	01.150.08.04
40	48,3 x 48,3 (1 1/2")	01.150.08.05
50	60,3 x 60,3 (2")	01.150.08.06

POUR TUBES PE

PE 80, PE 100, Tube PE-Xa (pour chaque SDR 11) selon DVGW – feuille GW 335 A2/A3 et norme DIN 8074/75, DIN EN 12201-2 et norme DIN 16893

SUR DEMANDE

MATIÈRES TRANSPORTÉES Eau (20°C), air comprimé



L'UTILISATION DE RENFORT EST NÉCESSAIRE.

Le raccord étant sans renfort, pensez à compléter votre commande avec la référence renfort adaptée au diamètre (p. 8).



SÉRIES 154 / 155
20 mm – 63 mm

PRESSION DE SERVICE:
Eau PN 12,5 : PE80 et PE-Xa jusqu'à 63mm;
Eau PN 16 : PE100 jusqu'à 63 mm
Air comprimé PN 12,5 : PE100 jusqu'à 63 mm
Air comprimé PN 10 : PE80 et PE-Xa/toutes dimensions

CERTIFICATS:
Eau: DIN 8076/DIN EN 10284,
DVGW CW-7511CP0631

DN	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	RÉFÉRENCE
Jonctions acier - PE		
15	21,3 x 20	03.154.08.0120
20	26,9 x 25	03.154.08.0225
25	33,7 x 32	03.154.08.0332
32	42,4 x 40	03.154.08.0440
40	48,3 x 50	03.154.08.0550
50	60,3 x 63	03.154.08.0663
Jonctions PE - PE		
15	20 x 20	03.155.08.20
20	25 x 25	03.155.08.25
25	32 x 32	03.155.08.32
32	40 x 40	03.155.08.40
40	50 x 50	03.155.08.50
50	63 x 63	03.155.08.63



TYPES WO

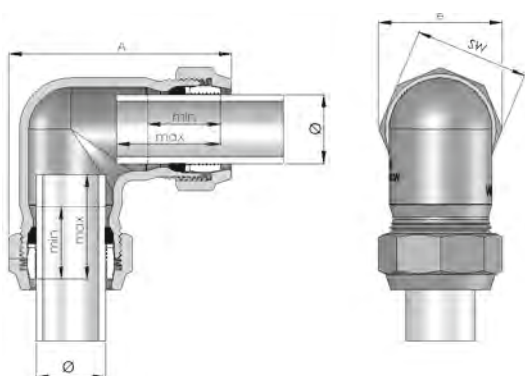
COUDES À COMPRESSION DES DEUX CÔTÉS

DIMENSIONS ET POIDS

DN	TUBE ACIER		TUBE PE		LONGUEUR ~ A [MM]	OUVERTURE DE CLÉ ~ SW [MM]	SURANGLE ~ E [MM]	PROFONDEUR EMBROCHABLE	
	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	POIDS [KG]	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	POIDS [KG]				MIN. [MM]	MAX. [MM]
15	21,3	0,5	20	0,5	100	41	44	30	50
20	26,9	0,7	25	0,7	105	50	54	30	50
25	33,7	1,0	32	1,0	115	55	60	35	50
32	42,4	1,4	40	1,4	125	70	76	40	55
40	48,3	1,8	50	1,9	150	75	81	40	75
50	60,3	3,3	63	3,4	170	90	97	40	85

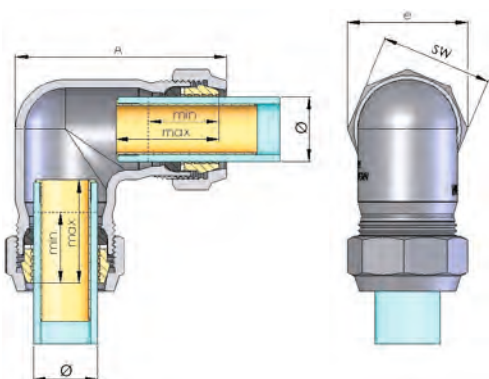
DIMENSIONS POUR TUBES EN ACIER

21,3 mm – 60,3 mm



DIMENSIONS POUR TUBES PE INCLUANT LES RENFORTS

20 mm – 63 mm



TYPES WA

RACCORDS À COMPRESSION COUDE AVEC FILETAGE MÂLE

POUR TUBES EN ACIER

Norme DIN EN 10255 et DIN EN 10220 Série 1

MATIÈRES TRANSPORTÉES Eau, air comprimé, conduites de remplissage citerne mazout jusqu'à 2" (selon réglementation)
TEMPÉRATURES Eau potable: jusqu'à 25°C; eau de chauffage: jusqu'à 80°C; mazout: 40°C; air comprimé : max. 70°C



SÉRIES 150
33,7 mm – 60,3 mm

PRESSION DE SERVICE:
Eau PN 10 (jusqu'à 3/4"), et PN 16 (à partir de 1"),
air comprimé PN 12,5, mazout PN 6

CERTIFICATS:
Eau : DVGW W534,
DVGW Reg. No. : DW-8511AU2216
Mazout : autorisation de contrôle DIBT,
homologation no. : Z-38.4-212q
Certification ACS

DN	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	RÉFÉRENCE
25	1" x 33,7	01.150.09.03
40	1 1/2" x 48,3	01.150.09.05
50	2" x 60,3	01.150.09.06

POUR TUBES PE

PE 80, PE 100, Tube PE-Xa (pour chaque SDR 11) selon DVGW – feuille GW 335 A2/A3 et norme DIN 8074/75, DIN EN 12201-2 et norme DIN 16893

SUR DEMANDE

MATIÈRES TRANSPORTÉES Eau (20°C), air comprimé



L'UTILISATION DE RENFORT EST NÉCESSAIRE.

Le raccord étant sans renfort, pensez à compléter votre commande avec la référence renfort adaptée au diamètre (p. 8).



SÉRIES 153
32 mm – 63 mm

PRESSION DE SERVICE:
Eau PN 12,5 : PE80 et PE-Xa jusqu'à 63mm;
Eau PN 16 : PE100 jusqu'à 63 mm
Air comprimé PN 12,5 : PE100 jusqu'à 63 mm
Air comprimé PN 10 : PE80 et PE-Xa/toutes dimensions

CERTIFICATS:
Eau: DIN 8076/DIN EN 10284,
DVGW CW-7511CP0631

DN	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	RÉFÉRENCE
25	1" x 32	03.153.09.0332
40	1 1/2" x 50	03.153.09.0550
50	2" x 63	03.153.09.0663



TYPES WA

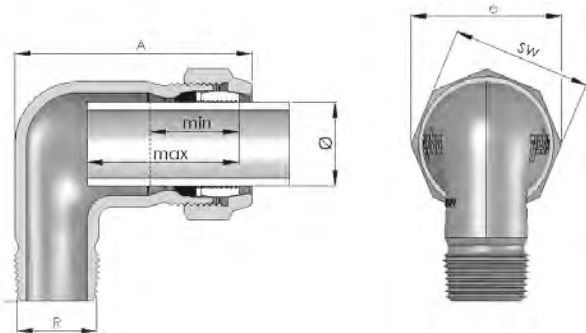
RACCORDS À COMPRESSION COUDE AVEC FILETAGE MÂLE

DIMENSIONS ET POIDS

DN	FILETAGE Rp ISO 7/1	TUBE ACIER		TUBE PE		LONGUEUR ~ A [MM]	OUVERTURE DE CLÉ ~SW [MM]	SURANGLE ~ E [MM]	PROFONDEUR EMBROCHABLE	
		Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	POIDS [KG]	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	POIDS [KG]				MIN. [MM]	MAX. [MM]
25	1"1"	33,7	1,0	32,0	0,7	115	55	60	35	50
40	1½"	48,3	1,4	50,0	1,2	150	75	81	40	75
50	2"	60,3	1,8	63,0	2,2	170	90	97	40	85

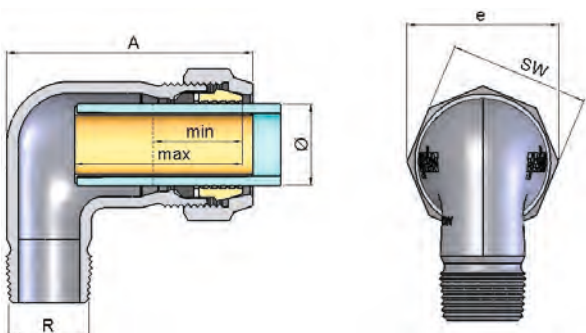
DIMENSIONS POUR TUBES EN ACIER

33,7 mm – 60,3 mm



DIMENSIONS POUR TUBES PE INCLUANT LES RENFORTS

32 mm – 63 mm



TYPES EK et EKF

BOUCHONS À COMPRESSION

POUR TUBES EN ACIER

Norme DIN EN 10255 et DIN EN 10220 Série 1

MATIÈRES TRANSPORTÉES Eau, air comprimé, conduites de remplissage citerne mazout jusqu'à 2" (selon réglementation)
TEMPÉRATURES Eau potable: jusqu'à 25°C; eau de chauffage: jusqu'à 80°C; mazout: 40°C; air comprimé : max. 70°C



SÉRIES 150
21,3 mm – 60,3 mm

PRESSION DE SERVICE:
Eau PN 10 (jusqu'à 3/4"), et PN 16 (à partir de 1"),
air comprimé PN 12,5, mazout PN 6, sprinlage (VdS) PN 12,5

CERTIFICATS:
Eau : DVGW W534,
DVGW Reg. No. : DW-8511AU2216
Sprinlage : (à partir du DN25) - VdS
Mazout : autorisation de contrôle DIBT,
homologation no. : Z-38.4-212q
Certification ACS

SÉRIES 220
76,1 mm

PRESSION DE SERVICE:
Eau PN 16, air comprimé PN 10,

CERTIFICATS:
Eau: W534, DVGW : DW-8511AU2217 ;
sprinlage (VdS) PN 12,5

DN	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	RÉFÉRENCE
15	21,3 (1/2")	01.150.07.01
20	26,9 (3/4")	01.150.07.02
25	33,7 (1")	01.150.07.03
32	42,4 (1 1/4")	01.150.07.04
40	48,3 (1 1/2")	01.150.07.05
50	60,3 (2")	01.150.07.06
65	76,1 (2 1/2")	01.220.07.07

POUR TUBES EN ACIER NOIR

Norme DIN EN 10220, séries 2 et 3

MATIÈRES TRANSPORTÉES Eau, air comprimé
TEMPÉRATURES Eau de chauffage : jusqu'à 80°C



SÉRIES 220
70 mm

PRESSION DE SERVICE:
Eau PN 6, air comprimé PN 10
sprinlage : (à partir du DN25) - VdS

DN	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	RÉFÉRENCE
65	70,0	02.220.07.70

POUR TUBES PE

SUR DEMANDE

PE 80, PE 100, Tube PE-Xa (pour chaque SDR 11) selon DVGW – feuille GW 335 A2/A3 et norme DIN 8074/75, DIN EN 12201-2 et norme DIN 16893

MATIÈRES TRANSPORTÉES Eau (20°C), air comprimé



L'UTILISATION DE RENFORT EST NÉCESSAIRE.
Le raccord étant sans renfort, pensez à compléter votre commande avec la référence renfort adaptée au diamètre (p. 8).



SÉRIES 153
20 mm – 63 mm

PRESSION DE SERVICE:
Eau PN 12,5 : PE80 et PE-Xa jusqu'à 63mm;
Eau PN 16 : PE100 jusqu'à 63 mm
Air comprimé PN 12,5 : PE100 jusqu'à 63 mm
Air comprimé PN 10 : PE80 et PE-Xa/toutes dimensions

CERTIFICATS:
Eau: DIN 8076/DIN EN 10284,
DVGW CW-7511CP0631

DN	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	RÉFÉRENCE
15	20,0	03.153.07.20
20	25,0	03.153.07.25
25	32,0	03.153.07.32
32	40,0	03.153.07.40
40	50,0	03.153.07.50
50	63,0	03.153.07.63



TYPES EK et EKF

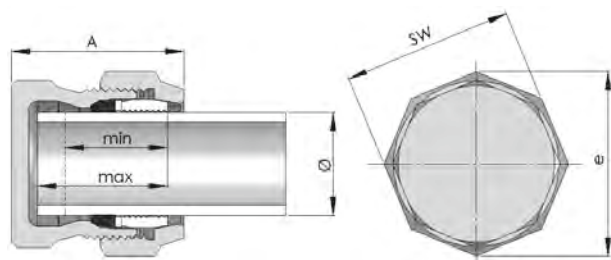
BOUCHONS À COMPRESSION

DIMENSIONS ET POIDS

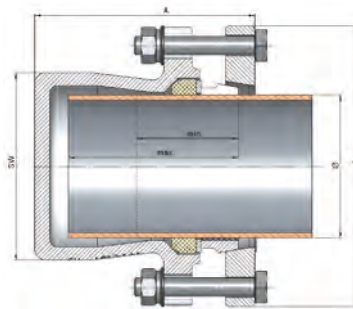
DN	TUBE ACIER		TUBE ACIER NOIR		TUBE PE		LONGUEUR ~ A [MM]	OUVERTURE DE CLÉ ~SW [MM]	SURANGLE ~ E [MM]	PROFONDEUR EMBROCHABLE	
	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	POIDS [KG]	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	POIDS [KG]	Ø EXTÉRIEUR TUBE [MM]	POIDS [KG]				MIN. [MM]	MAX. [MM]
15	21,3	0,2			20,0	0,2	51	41	44	30	40
20	26,9	0,4			25,0	0,4	53	50	54	30	40
25	33,7	0,5			32,0	0,5	55	55	60	35	40
32	42,4	0,8			40,0	0,7	61	70	76	40	45
40	48,3	0,9			50,0	0,9	63	75	81	40	50
50	60,3	1,3			63,0	1,3	72	90	97	40	55
65	76,1	3,1	70,0	3,1			118	100	150	50	90

DIMENSIONS POUR TUBES EN ACIER ET TUBES EN ACIER NOIR

Tubes acier 21,3 mm – 60,3 mm

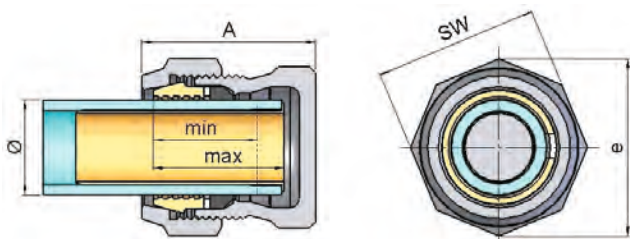


Tubes acier 76,1 mm
Tubes acier noir 70 mm



DIMENSIONS POUR TUBES PE INCLUANT LES RENFORTS

20 mm – 63 mm



NOTICES DE MONTAGE

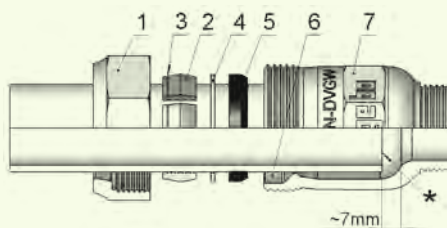
SÉRIE 150

POUR TUBES ACIER

Norme DIN EN 10255 et DIN EN 10220 Série 1

DIMENSIONS

Filetage ISO 7/1	3/8"	1/2"	3/4"	1"	1 1/4"	1 1/2"	2"
Ø extérieur tube [mm]	17,2	21,3	26,9	33,7	42,4	48,3	60,3



PROCESSUS DE MONTAGE

1. Séparer l'emboîtement du tube, perpendiculairement à l'axe. L'emboîtement du tube doit être impeccable, indéformable et sans filet. Les couches de peinture et les impuretés doivent être supprimées.
2. Cône écrou (1), bague de serrage (2), bague intermédiaire (4), et joint d'étanchéité (5), pousser sur l'embout du tube, comme représenté.
3. Repousser le joint d'étanchéité (5), au moins 10 mm au-dessus de l'embout du tube.
4. Introduire l'embout du tube avec les éléments uniques dans la chambre d'étanchéité (6) du corps du raccord (7), vérifier l'ajustement approprié.
5. Visser fermement le cône écrou (1) avec le corps du raccord (7). Il faut éviter dans ce cas, que le tube ne se tourne.

Lors de l'utilisation d'une clé dynamométrique, les moments de torsion suivants servent de valeur indicative: 3/8" – 1" = 150 Nm · 1 1/4" – 2" = 200 Nm

* Les raccords pour l'eau potable, selon la norme DVGW, sont contrôlés jusqu'à 25 °C. Les joints sont conçus pour une température atteignant jusqu'à 80 °C. Dans un but de protection contre la corrosion, cependant, la température de service maximale de 60 °C, pour les pièces galvanisées, ne doit pas être dépassée.

1 Cône écrou · 2 bague de serrage · 3 rainure de marquage · 4 Bague intermédiaire · 5 Joint d'étanchéité · 6 Chambre d'étanchéité · 7 Corps du raccord

* **Veillez à la longueur de montage!** Les tuyaux ne doivent pas être introduits jusqu'à la butée et lors des manchons droit ils ne doivent pas buter l'un contre l'autre.

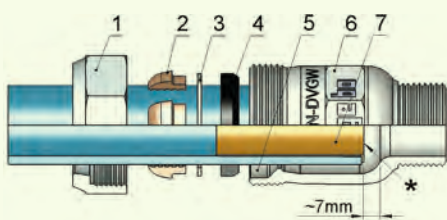
SÉRIES 153 / 155

POUR TUBES PE

PE 80, PE 100, PE-Xa tube (chaque SDR 11) selon DVGW – feuille GW 335 A2/A3, DIN 8074/75, DIN EN 12201-2 et DIN 16893

DIMENSIONS

Filetages ISO 7/1	1/2"	3/4"	1"	1 1/4"	1 1/2"	2"
Ø extérieur tube x Épaisseur [mm]	20 x 1,9	25 x 2,3	32 x 2,9	40 x 3,7	50 x 4,6	63 x 5,8



PROCESSUS DE MONTAGE

1. Séparer l'emboîtement du tube, perpendiculairement à l'axe.
2. Marquer les longueurs des renforts sur l'embout du tube.
3. Cône écrou (1), bague de serrage (2), bague intermédiaire (3), et joint d'étanchéité (4), pousser sur l'embout du tube, comme représenté. Insérer les renforts (7) dans l'embout du tube.
4. Repousser le joint d'étanchéité (4), à une distance d'au moins 10 mm, au-dessus de l'embout du tube.
5. Le renfort doit dépasser l'élément de serrage, sur une longueur d'au moins 10 mm.
6. Introduire l'embout du tube avec les éléments uniques dans la chambre d'étanchéité (5) du corps du raccord (6), vérifier l'ajustement approprié.
7. Visser fermement le cône écrou (1) avec le corps du raccord (6).

Lors de l'utilisation d'une clé dynamométrique, les moments de torsion suivants servent de valeur indicative: 20 mm, 25 mm = 100 Nm · 32 – 40 mm = 140 Nm · 50 – 63 mm = 180 Nm

1 Cône écrou · 2 Bague de serrage · 3 Bague intermédiaire · 4 Bague d'étanchéité · 5 Chambre d'étanchéité · 6 Corps du raccord · 7 Renforts

* **Veillez à la longueur de montage!** Les tuyaux ne doivent pas être introduits jusqu'à la butée et lors des manchons droit ils ne doivent pas buter l'un contre l'autre.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 : Champ d'application

- 1.1** Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « **Conditions Générales de Vente** ») constituent, conformément à l'article L 441-1 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les Parties.
- 1.2** Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société GEBO FRANCE, société à responsabilité limitée, au capital de 100.000 €, dont le siège est situé rue Antoine Ferchault de Reaumur, Zae du Moulin Bertin – 85200 Fontenay-le-Comte, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro 408 503 639 (ci-après le « **Fournisseur** ») fournit aux Acheteurs professionnels (ci-après l' « **Acheteur** » ou les « **Acheteurs** ») qui lui en font la demande par voie électronique (courrier électronique ou EDI), des pièces et fournitures industrielles manufacturées (ci-après le « **Produit** » ou les « **Produits** »).
- Le Fournisseur et l'Acheteur seront ci-après dénommés ensemble les « **Parties** » ou individuellement une « **Partie** ».
- 1.3** Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont communiquées à tout Acheteur qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Fournisseur.
- 1.4** Les Conditions Générales de Vente s'appliquent sans restriction ni réserve à toutes les ventes de Produits conclues par le Fournisseur auprès des Acheteurs, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'Acheteur, et notamment ses éventuelles conditions générales d'achat.
- 1.5** Les présentes Conditions Générales de Vente annulent et remplacent toutes versions antérieures en s'y substituant. Le Fournisseur est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.
- 1.6** Les renseignements figurant sur les catalogues, notices, prospectus, supports électroniques et tarifs du Fournisseur sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment, sans préavis. L'Acheteur est informé que les photographies et illustrations présentes dans les documents commerciaux susvisés et sur le site internet (<https://gebo-online.fr/>) et les microsites (<https://gebog316.de/fr> et <https://multigebo.de/fr>) (ci-après les « **Sites internet** ») n'entrent pas dans le champ contractuel.
- 1.7** Conformément à la réglementation en vigueur, le Fournisseur se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec l'Acheteur, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

ARTICLE 2 : Offres - Tarifs - Commandes

2.1 Offres

Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles. Le choix et l'achat d'un Produit est de la seule responsabilité de l'Acheteur.

2.2 Tarifs

Les Produits sont fournis aux tarifs du Fournisseur en vigueur au jour de la passation de la commande, selon la Confirmation de commande adressée par le Fournisseur à l'Acheteur.

Prix envoyés par mail à la demande de l'Acheteur.

Le Fournisseur se réserve le droit de modifier, à tout moment, les prix figurant sur les Sites internet ou dans sa documentation commerciale. Les prix sont exprimés en euros, nets et HT, départ usine. Ces prix ne comprennent pas les frais de douane éventuels et les assurances qui restent à la charge de l'Acheteur.

Les frais de transports sont facturés à l'Acheteur dans les conditions fixées au paragraphe 2.3.3 des présentes Conditions Générales de Vente.

Sauf convention spécifique, le déchargement est effectué par l'Acheteur et à ses frais.

Des conditions tarifaires particulières peuvent être pratiquées en fonction des spécificités demandées par l'Acheteur concernant, notamment, les modalités et délais de livraison, ou les délais et conditions de règlement. Une offre commerciale particulière sera alors adressée à l'Acheteur par le Fournisseur.

2.3 Commandes

- 2.3.1** Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande de l'Acheteur par le Fournisseur, qui s'assurera notamment, de la disponibilité des produits demandés, matérialisée par l'envoi d'un accusé de réception de commande (ci-après et ci-avant la « **Confirmation de commande** »).
- 2.3.2** A la demande de l'Acheteur, le Fournisseur lui communiquera un devis répondant aux besoins qu'il a exprimé, préalablement à la passation de la commande. Les offres et tarifs du Fournisseur sur ce devis sont valables pour une durée limitée telle qu'indiquée sur le devis transmis à l'Acheteur.
- 2.3.3** Les Frais de port sont indiqués sur la Confirmation de commande et leur montant dépend notamment du type d'expédition demandé, à savoir standard ou express.
- Le Franco de port est accordé à partir de 250 euros HT de commande pour une livraison standard (48h à 72h), hors commande express, en France métropolitaine.
- 2.3.4** L'Acheteur aura la possibilité de retourner les Produits (hors Produits spécifiques) dans un délai d'un (1) an à compter de leur réception, sous réserve de l'accord préalable du Fournisseur. L'Acheteur communiquera des photographies des Produits qu'il souhaite retourner au Fournisseur ainsi que le numéro de la commande concernée. Après acceptation du retour par le Fournisseur, les Produits devront être retournés en bon état, dans leur emballage d'origine et aux frais de l'Acheteur, notamment les frais de port. Aucun Produit ne sera réceptionné en port dû. Ce retour donnera lieu à un avoir émis par le Fournisseur au profit de l'Acheteur. Le montant de cet avoir correspondra au prix d'achat des Produits retournés (hors frais de port et autres frais supplémentaires), auquel le Fournisseur appliquera une décote en fonction notamment de l'état des Produits, de leur éventuelle utilisation et/ou du délai de retour.
- En tout état de cause, le Fournisseur pourra refuser le retour de tous Produits en mauvais état.
- 2.3.5** La Fournisseur se réserve la possibilité de facturer des frais de gestion pour toute annulation de commande ayant d'ores et déjà fait l'objet d'une Confirmation de commande.

2.3.6 Etant précisé que les commandes spécifiques, à savoir portant sur des Produits spécifiques, en dehors du stock du Fournisseur et pour lesquels le Fournisseur s'approvisionne lui-même auprès d'un autre fournisseur, ne pourront faire l'objet ni d'un retour, ni d'une annulation.



ARTICLE 3 : Conditions de règlement

3.1 Règlement

Le paiement des factures se fera à trente (30) jours fin de mois, le quinze (15) du mois suivant, par virement au Fournisseur.

3.2 Retard de paiement

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'Acheteur au-delà du délai ci-dessus fixé, des pénalités de retard dont le montant sera calculé par application du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne pour son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points sur le montant TTC du prix des Produits figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Fournisseur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable. Ces intérêts courront à compter du jour de l'échéance jusqu'au paiement intégral du prix.

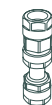


Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable, en cas de retard de paiement. Le Fournisseur se réserve le droit de demander à l'Acheteur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.



Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par l'Acheteur au titre de l'ensemble de ses commandes passées auprès du Fournisseur, sans mise en demeure préalable, et sans préjudice de toute autre action que le Fournisseur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'Acheteur.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Fournisseur se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler toute livraison de commandes de Produits en cours ou à venir de la part de l'Acheteur, de suspendre l'exécution de ses obligations, de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier, sans que l'Acheteur ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.



ARTICLE 4 : Livraisons

4.1 Délais de livraison

Les délais de livraison communiqués ne sont donnés qu'à titre indicatif et informatif et ne constituent pas des délais de rigueur. Ils ne sont pas garantis par le Fournisseur compte tenu notamment des aléas liés à la réception des matériaux, aux ruptures de stock, à la production ou à la disponibilité des transporteurs.

La responsabilité du Fournisseur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable à l'Acheteur, en cas de force majeure ou en cas de circonstances hors du contrôle du Fournisseur.

Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité.



4.2 Non-conformité

L'Acheteur est tenu de vérifier l'état apparent des Produits lors de la livraison des Produits.

Toute réclamation devra être transmise au Fournisseur dans un délai de dix (10) jours ouvrables suivant la réception des Produits, étant précisé que les vérifications, tant quantitatives que qualitatives, et les réserves motivées à la livraison (art. L 133-3 et L 133-4 du Code du Commerce) devront être mentionnées sur le document de transport et confirmées par l'Acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception au transporteur dans les délais et conditions prévues par le Code de commerce (art. L 133-1 et L 133-6 du Code du Commerce). A

défaut, du respect des délais susvisés au présent paragraphe, toute réclamation sera irrecevable.

L'Acheteur devra fournir toute justification quant à la réalité des non-conformités constatées, le Fournisseur se réservant le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification sur place.

Les Produits reconnus non-conformes par le Fournisseur seront remplacés ou feront l'objet d'un avoir, au choix du Fournisseur, et les frais de retour seront à sa charge. Aucune autre somme ne pourra lui être réclamée, à quelque titre que ce soit.



ARTICLE 5 – Transfert de propriété et transfert des risques

5.1 Réserve de propriété

Le Fournisseur se réserve la propriété des Produits vendus à l'Acheteur jusqu'au complet règlement du prix, en principal et accessoire, par l'Acheteur.

Le règlement s'entend de l'encaissement effectif du titre de paiement et de son inscription dans les comptes du Fournisseur [ci-après le « **Règlement** »]. Ne constitue pas paiement au titre de cette clause, la remise d'un titre créant une obligation de payer.

Ainsi, le défaut de complet Règlement pourra entraîner la reprise de possession par le Fournisseur des Produits impayés.

Conformément à l'article L.624-16 du code de commerce, la revendication du Fournisseur pourra s'exercer sur les biens mobiliers incorporés dans un autre bien lorsque la séparation de ces biens peut être effectuée sans qu'ils en subissent un dommage.

Dans tous les cas, la restitution des Produits appartenant au Fournisseur se fera aux frais, risques et périls de l'Acheteur.

Si nécessaire, le Fournisseur pourra revendiquer les Produits entre les mains des sous-acquéreurs quels qu'ils soient. Par ailleurs, en cas de revente, la revendication pourra s'exercer sur le prix des biens ou de toute créance correspondante, y compris entre les mains de tout détenteur ou cessionnaire, l'Acheteur s'engageant à prêter son concours au Fournisseur pour le recouvrement de ces créances auprès des sous-acquéreurs.

Au cas où les Produits livrés seraient revendus ou transformés avant le Règlement, tous produits de même espèce et même qualité que ceux livrés, au cours des six (6) derniers mois par le Fournisseur et se trouvant en possession de l'Acheteur pourront faire l'objet d'une reprise pour une valeur correspondant aux sommes exigibles.



5.2 Transfert des risques

Tous les Produits, qu'ils soient expédiés en franco de port ou frais de port payés par l'Acheteur, voyagent aux risques et périls



de l'Acheteur, indépendamment du transfert de propriété.

L'Acheteur reconnaît que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison, le Fournisseur étant réputé avoir rempli son obligation de délivrance dès lors qu'il a remis les Produits commandés au transporteur qui les a acceptées. L'Acheteur ne dispose donc d'aucun recours en garantie contre le Fournisseur en cas de défaut de livraison des Produits commandés ni des dommages survenus en cours de transport ou de déchargement.

L'Acheteur s'oblige, en conséquence, à prendre l'assurance correspondante pour couvrir les risques sur les Produits jusqu'au complet paiement du prix.

ARTICLE 6 – Propriété intellectuelle

6.1 Tous les documents techniques, plans, dessins, illustrations, Produits, photographies, graphiques, publicités, textes relatifs aux Produits, contenus des Sites internet ou rendus 3D (ci-après les « Documents Commerciaux ») remis à l'Acheteur par le Fournisseur, demeurent la propriété exclusive du Fournisseur, seul titulaire des droits de propriété industrielle et intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande.

L'Acheteur s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du Fournisseur et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers sans autorisation du Fournisseur.

6.2 Sous réserve de l'autorisation expresse et écrite du Fournisseur, l'Acheteur pourra bénéficier d'un droit, non exclusif, limité au territoire de l'union européenne pour l'utilisation de certains documents commerciaux de type dessins, images ou photographies pour sa propre publicité des Produits.

L'Acheteur pourra alors utiliser ces dessins, images ou photographies sur le territoire contractuel uniquement comme suit : utilisation, duplication, mise à disposition du public, distribution et reproduction à des fins de présentation et de publicité en relation avec les Produits du Fournisseur.

En tout état de cause, l'Acheteur n'a pas le droit d'utiliser ces dessins, images ou photographies comme suit :

- a) transmission à des tiers ;
- b) transformation, modification ou suppression de composants ;
- c) l'attribution d'une divergence, notamment par la suppression ou l'ajout de filigranes ;
- d) l'altération des métadonnées.

L'utilisation sur un site internet de ces dessins, images ou photographies sera autorisée dans le cadre des dispositions ci-dessus uniquement s'il s'agit d'une simple présentation sur le site internet, sans vente directe. L'utilisation ne peut être faite sur un site internet pour des ventes directes (boutique en ligne, commerce électronique, plateforme d'offres), sauf accord exprès et écrit du Fournisseur. Cela vaut, notamment, pour les plateformes de commerce électronique telles qu'Amazon ou eBay.

Le fournisseur pourra mettre fin à cette autorisation d'utilisation à tout moment moyennant un préavis de deux (2) mois. L'Acheteur sera alors tenu de restituer l'ensemble des Documents Commerciaux du Fournisseur dès la fin de l'autorisation d'utilisation.

ARTICLE 7 - Responsabilité du Fournisseur – Garantie

Les Produits vendus par le Fournisseur sont garantis pendant une durée de dix (10) années contre tout vice caché provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les Produits livrés à l'Acheteur et les rendant impropres à l'utilisation.

La garantie forme un tout indissociable avec le Produit vendu par le Fournisseur. Le Produit ne peut être vendu ou revendu altéré, transformé ou modifié sous peine de perte de la garantie.

Cette garantie est limitée au remplacement des Produits affectés d'un vice ou à l'émission d'un avoir, au choix du Fournisseur. Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence, défaut d'entretien ou installation non conforme aux normes de la part de l'Acheteur, comme en cas d'usure normale du Produit ou de force majeure.

Afin de faire valoir ses droits, l'Acheteur devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Fournisseur, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de leur découverte.

En cas de défauts apparents, les pièces défectueuses sont remplacées ou remboursées sous forme d'un avoir par le Fournisseur, sous réserve de vérification des défauts allégués. L'Acheteur devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés, le Fournisseur se réservant le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification sur place.

Le remplacement des Produits ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie.

Le Fournisseur garantit ses Produits contre les vices cachés, conformément à la loi, les usages, la jurisprudence, et dans les conditions suivantes :

- la garantie ne s'applique qu'aux Produits qui sont devenus régulièrement la propriété de l'Acheteur ;
 - elle ne s'applique qu'aux Produits entièrement fabriqués par le Fournisseur ;
 - elle est exclue dès lors qu'il a été fait usage des Produits dans des conditions d'utilisation ou de performances non prévues.
- La garantie enfin, ne peut intervenir si les Produits ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués, en particulier en cas de non-respect des conditions prescrites dans la notice d'utilisation.

Elle ne s'applique pas non plus au cas de détérioration ou d'accident provenant de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, ou en cas de transformation du Produit ou bien en cas d'altérations de la qualité du Produit résultant du transport, du stockage post livraison, des manutentions ou manipulations sur chantier, de la mise en place ou du traitement réalisé par les soins de l'Acheteur ou de toute autre personne, ou pour toute cause ne dépendant pas du Fournisseur.

Par ailleurs, les dimensions, couleurs et poids de certains matériaux soumis à des variations inhérentes à leur nature ou à leur fabrication bénéficient des tolérances prévues par les normes des Produits ou les fiches techniques du Fournisseur, ou, à défaut, des tolérances d'usage.

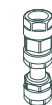
ARTICLE 8 - Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.



ARTICLE 9 - Non-validité partielle

Si l'une ou plusieurs des stipulations des Conditions Générales de Vente étaient tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement, à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente ou d'accord entre les Parties, les autres stipulations garderaient toute leur force et leur portée.



GEBO France SARL

ZAE Moulin Bertin
24-26 rue A. Ferchault de Réaumur
85200 Fontenay le Comte

T. +33 (0) 2 51 52 70 70
E. ventes@gebo.fr

Découvrez tous nos produits
sur notre site internet gebo.fr
Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :

